

CONSEIL MUNICIPAL

**COMpte Rendu Sommaire de la Séance du 26 Février 2018.**

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absents excusés : M. Nicolas BROSSARD et Mme Katia GAUDIN.

Pouvoir : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Daniel SICARD a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2018.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LA SAS GOUGEON POUR LES APPAREILS DE MISE EN VOLÉE, DE TINTEMENT ET LA CENTRALE ÉLECTRONIQUE A L'ÉGLISE.
4. EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA ROUTE D'OR DU POITOU.
5. SUBVENTION A RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE.
6. DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.
7. VENTE D'UNE CUVE A FIOUL.
8. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2018 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section A n° 1094 – 1095 – 1096 « La Chauffière »
- Section G 2029 « Champs de la Grange »
- Section G 2026 « Champs de la Grange »

CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LA SAS GOUGEON POUR LES APPAREILS DE MISE EN VOLÉE, DE TINTEMENT ET LA CENTRALE ÉLECTRONIQUE À L'ÉGLISE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le contrat d'entretien proposé par la SAS GOUGEON, d'un montant annuel HT de 163 € pour 2018, révisable selon l'indice pour les années suivantes. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat qui se renouvellera par tacite reconduction, et les pièces utiles à ce dossier.

EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA ROUTE D'OR DU POITOU :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de participer financièrement et accorde une subvention de 200 € au Cycle Amical Civraisien à l'occasion de la Route d'or qui aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> août 2018 – (Rappel : les routes seront fermées dès 10 heures).

SUBVENTION À RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans sa politique d'accompagnement pour l'investissement des communes, le Conseil Départemental, dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV', a proposé d'attribuer, à la Commune, une dotation de 28 100 € pour l'année 2018.

Un projet est proposé pour servir d'assiette au versement de cette dotation d'investissement.

Considérant les modalités d'attribution, Monsieur le Maire propose le projet suivant :

RÉFECTION DU PRESBYTÈRE	COÛT H.T	SUBVENTION	FONDS PROPRES HT
Toiture	17 986.00	28 100.00	12 864.50
Menuiseries extérieures avec plus-value finition RAL	20 343.00		
Isolation	2 635.50		
TOTAL	40 964.50	28 100.00	12 864.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- DÉCIDE de la réalisation des travaux décrits ci-dessus dont les crédits seront inscrits au budget 2018,
- SOLLICITE la dotation du Département de la Vienne dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV'.
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

## DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ ACCEPTE la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou par délibération en date du 19 décembre 2017,
- ✓ ACCEPTE qu'une copie de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ayant un intérêt communautaire certain soit transmise pour avis à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, dès leur réception,
- ✓ ACCEPTE qu'une copie de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) soit transmise systématiquement à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, pour information,
- ✓ ACTE que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le strict cadre des compétences communales,
- ✓ DÉCIDE d'user du droit de préemption.

## VENTE D'UNE CUVE À FIOUL :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre la cuve à fioul de 2 000 litres qui ne sert plus depuis la mise au gaz du groupe scolaire. Fixe le prix à 100 €. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux du logement communal.
- Carte de remerciements des enfants de la classe de neige.
- Prise en charge des goûters de la classe de neige (505 €).
- Prévoir vitrine d'affichage extérieur + bacs de transport livres.
- Non reconduction de la convention de dépôt avec le Musée National de préhistoire des Eyzies de Tayac.
- Voir avec les Domaines pour l'ancienne poste. Faire réparer la cheminée. Interdire le stationnement devant l'ancien bureau des ADMR.
- Il faudra modifier le règlement du cimetière afin d'y insérer la mention suivante : « Toutes les plantes et ou fleurs fanées aussi bien en pot que coupées doivent être retirées des tombes ».
- Voir ce qui peut être fait à Lizac pour une grange menaçant de s'écrouler.

## INFORMATIONS :

- Le Rallye qui rapproche, samedi 17 mars 2018 sur le territoire Nord Charente et Sud Vienne.
- Championnat de France des Élus VTT et Course à pied, les 6, 7 et 8 avril 2018 « Les Iles de Payré »

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 39 minutes.